



# ECURIE ORLEANS



## REGLEMENT PARTICULIER



### 14<sup>ème</sup> 2 CV CROSS DE SOUGY



1 et 2 Septembre 2018

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale 2CV Cross 2018.

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Loiret (*Organisateur Administratif*) organise avec le concours de l'Ecurie Orléans (*Organisateur Technique*) les 1 et 2 septembre 2018 une épreuve automobile régionale intitulée :

#### - 14<sup>ème</sup> 2 CV CROSS DE SOUGY -

Cette épreuve compte pour : La Coupe de France de 2CV CROSS

Le Championnat de 2CV CROSS de la LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Elle est organisée conformément au règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile et à la réglementation générale du 2cv cross.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue le :

sous le n°

et par la FFSA sous le permis d'organisation en date du :

sous le n°

#### 1.1 - OFFICIELS

Directeur de Course	José PERROT	15.04	6570
Directeur de Course Adjoint	Jérôme GARDIA	15.04	45029
Adjoints à la Direction de course - Pré grille	Jean-Marc PELLETIER	15.04	10296
- Grille	Joël BOURCIER	15.04	6549
- Départs	Jacques COURTIN	15.04	6233
- Arrivées	Elisabeth PERROT	15.04	6567
Présidente de Collège	Sophie GARDIA	15.04	54158
Commissaires Sportifs	Jean-Yves ESNAULT	15.04	6577
	Luc GAUTHERON	15.04	152834
Commissaire Sportif Stagiaire	Patrick VERVAET	15.04	221227
Secrétaire du Collège	Anne- Catherine BOURCIER	15.04	136323
Commissaire Technique Responsable	Olivier HERHEL	15.03	15550
Commissaires Techniques	Vincent PHILIPPON	15.05	115581
	Michel TOURLOURAT	15.04	8826
	Olivier HERHEL	15.03	15550
Chronométrage	Nicole GAUTIER	15.04	2551
Relations Concurrents	Jean-Louis POTHAIN	14.30	5389
	Jacques CHAUMERON	15-04	8066
Médecin	Patrice DIACONO	15-04	25240
Responsable commissaires	Benoit CHARRON	15.04	171436
Responsable service Presse	Jean-Claude PAINCHAULT	15.04	06559
Responsable Secours et Piste	Pascal PERDEREAU	15-04	236677
Speaker	Joël MICHAU	14.30	59561
Juges de faits	Roger SOULAT	15.04	4825
	Jean-Marc BONNAY	15.04	25558

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires : 21

Nombre et type d'extincteurs par poste : 2 extincteurs poudre ABC 9 Kg

Ambulance - Pompiers - avec son équipage

Centre médical permanent avec 2 lits médicalisés

## 1.2 HORAIRES

### 1.2.1 – ENGAGEMENTS

- Parution du règlement
  - Clôture des engagements
  - Publication de la liste des engagés
- 27 août 2018 (minuit)  
1<sup>er</sup> septembre 2017 à 11 h 30

### 1.2.2 – Samedi 1er septembre

- Briefing commissaires 08 h 15
- Mise en place de la sécurité 08 h 30
- Première réunion du collège des commissaires sportifs 10 h 15
- Essais libres de 9 h 00 à 11 h 45
- Briefing pilotes obligatoire (bungalow direction de course) 13 h 45
- Essais chronométrés à partir 14H15
- Courses – Premières manches de qualifications à partir 16H15
- Quarts de Finales A et B à partir 19H15

### 1.2.3 – Dimanche 2 septembre

- Mise en place de la sécurité 08 h 15
- Deuxièmes manches de qualifications de 10 h 15 à 11 h 15
- Demi-finales à partir 14H30
- Consolantes à partir 16H30
- Finale à partir 17H30
- Affichage des résultats provisoires 15mn après la finale
- Remise des Prix 20 h 00

## 1.3 – VERIFICATIONS

### 1.3.1 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- Vendredi 31 Août de 15 h 00 à 18 h 00 sur le circuit. Bungalow - ACCUEIL et
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre de 08 h 00 à 11 h 30 sur le circuit. Bungalow - ACCUEIL

Le pilote devra se présenter, avec sa licence en cours de validité, ou, faire l'acquisition d'un titre de participation (45€) disponible sur place. *(pour les étrangers hors CCE une autorisation de leur fédération national)*

Un tirage au sort déterminera l'ordre des concurrents pour se présenter aux essais chronométrés.

### 1.3.2 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Vendredi 31 Août de 18 h 00 à 20 h 00 Local - TECHNIQUE -
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre de 08 h 00 à 11 h 30 Local - TECHNIQUE -

Le pilote devra se présenter le passeport technique de son véhicule.

Les voitures seront contrôlées en application du règlement technique du 2CV Cross 2018.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 – Engagements

La participation à l'épreuve implique de la part du concurrent sa soumission entière et sans réserve au règlement du 2CV Cross.

Les concurrents devront être en possession d'une licence régionale ou d'un titre de participation.

La participation à l'épreuve se fait sur invitation.

Les engagements, accompagnés du droit d'engagement, devront être reçus 5 jours avant l'épreuve à l'adresse suivante: ECURIE ORLEANS - 2CV Cross - 459 rue du Lac 45771 SARAN

Date limite de réception **lundi 27 août 2018**, (minuit) cachet de la poste faisant foi.

Renseignements: J-Claude Painchault 02 38 73 32 92 - 06 86 50 90 90 [jc.painchault@orange.fr](mailto:jc.painchault@orange.fr)

Le droit d'engagement est fixé à 60€ ( 50€ pilotes Ecurie Orléans) dont 10€ sont destinés au groupement des organisateurs.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l' *ÉCURIE ORLEANS*.

Une pénalité de 4 secondes aux essais chronométrés et une amende de 10€ pourront être appliquées pour les engagements reçus après les délais.

### 3.2 – EQUIPAGE

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Le concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline et en cours de validité. Les titres de Participation sont admis.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 – Voitures admises

Elles devront être conformes au Règlement Général du 2CV Cross 2018 (article 4.1) et FFSA

### 4.2 – Equipements des Pilotes

En conformité avec le tableau " EQUIPEMENTS DE SECURITE " et la réglementation FFSA

### 4.3 – Numéros

En conformité avec le Règlement Général du 2CV Cross 2018 (article 4.3)

#### TRANSPONDEUR

Chaque véhicule devra être d'un transpondeur.

Le montage devra être validé par le commissaire technique responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

### 5.1 – Publicité

Elle devra être conforme au Règlement Général du 2CV Cross 2018

## ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 – Circuit

L' épreuve se déroule sur le circuit d'Orléans – Sougy d'une longueur de 990m et d'une largeur comprise entre 12 et 16m

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 3 avril 2017 sous le n° 45 15 18 0293 AC Nat 0946

L'accès au circuit se fait par la D5 reliant Sougy à Rouvray Ste Croix. - Autoroute A10 sortie Artenay

### 6.7 – Sécurité

La protection du public est assurée sur la totalité des zones spectateurs par les moyens en accords avec la réglementation FFSA.

La sécurité des pilotes sera assurée par les moyens suivants.

- Ⓟ Un médecin
- Ⓟ Des secouristes pompiers avec ambulance
- Ⓟ Un centre de premiers soins
- Ⓟ Un véhicule incendie 4X4
- Ⓟ Un véhicule d'intervention rapide ( Direction de course )
- Ⓟ Un véhicule d'intervention rapide ( Médecin )
- Ⓟ Matériel de levage et remorquage sur le circuit
- Ⓟ Liaison avec les pompiers (téléphone filaire) Centre de secours informé.
- Ⓟ Liaison avec le SAMU45 (téléphone filaire) Service informé de l'épreuve.
- Ⓟ La sécurité incendie sur la piste sera assurée par les commissaires licenciés FFSA.

En aucun cas le public n'aura accès à l'intérieur du circuit, la sécurité sera en permanence assurée par une équipe spécialisée et identifiable.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### - Déroulement

Dans l'ordre les différentes manches d'un 2CV Cross sont les suivantes :

- Ⓟ Essais libres
- Ⓟ Essais chronométrés
- Ⓟ Manches de qualifications ( 10 tours )
- Ⓟ Deux quarts de finales ( 15 tours )

- ⌚ Deuxièmes manches de qualifications ( 10 tours )
- ⌚ Deux demi-finales ( 15 tours )
- ⌚ Une consolante ( 8 tours )
- ⌚ Finale ( 20 tours )

Si le pilote le plus rapide des essais chronométrés a effectué son meilleur tour en plus d'une minute, le nombre de tours est diminué. ( voir réglementation générale du 2 CV Cross. article 7)

Pour chaque course, le pilote bénéficiant de la pôle position peut choisir sa place sur la première ligne. La place d'un pilote qui ne se présente pas reste vide sur la grille.

Pendant la procédure de départ, chaque voiture devra être immobilisée par ses propres moyens.

## ARTICLE 8. PROCEDURES DE COURSE

En conformité avec le Règlement Général du 2CV Cross 2018

## ARTICLE 9. PENALITES

Voie tableau des pénalités - Règlement Général 2CV Cross 2018 (article 9-1 )

## ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les pilotes sont classés en fonction du nombre de tours qu'ils ont effectués et de l'ordre dans lequel ils franchissent la ligne d'arrivée y compris les pilotes victimes d'abandon (pilote ne franchissant pas la ligne d'arrivée après le passage du vainqueur). Les pilotes n'ayant pas effectué un tour sont classés s'ils se sont présentés sur la grille de départ.

Le classement officiel du 2CV Cross est celui de la finale.

Pour tous les classements voir Règlement Général 2CV Cross 2018

## ARTICLE 12. PRIX

### 10.1 – Prix

Les prix de ce 2 CV Cross seront attribués sur le barème suivant :

#### - FINALE

1<sup>er</sup> 130€ ; 2<sup>ème</sup> 110€ ; 3<sup>ème</sup> 95€ ; 4<sup>ème</sup> 85€ ; 5<sup>ème</sup> 75€ ; 6<sup>ème</sup> 65€ ; 7<sup>ème</sup> 60€ ; 8<sup>ème</sup> 55€ ; 9<sup>ème</sup> 50€ ; 10<sup>ème</sup> 45€ ; 11<sup>ème</sup> 40€ ; 12<sup>ème</sup> 35€ .  
Du 13<sup>ème</sup> au 25<sup>ème</sup> 30€ (y compris pilotes abandons)

#### - CONSOLANTE

1<sup>er</sup> 30€ ; 2<sup>ème</sup> 25€ ; 3<sup>ème</sup> 20€

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

Il n'y aura pas de Remise des Prix, les finalistes recevront leur prix dans la semaine..

Une coupe sera remise à un commissaire.

## ARTICLE 13. DIVERS

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc - CONCURRENTS - est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. 2 accès par voiture de course.

Les remorques seront ensuite obligatoirement garées dans le Parc - Remorques – par vos soins.

Le Parc concurrents sera fermé à partir de 23H30 le vendredi 31 Août 2018 .

Ouverture le samedi 1<sup>er</sup> septembre à partir de 6H00.

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking « Spectateurs »

Prévention incendie : Conformément à la réglementation en vigueur, chaque structure de pilote devra disposer d'un extincteur par voiture de 6Kg type ABC avec la norme NF E3 visible et à portée opérationnelle.

Prolongateur électrique : Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

**Tout branchement électrique considéré comme dangereux sera débranché.**

Pollution et Hygiène : Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m sol est obligatoire en dessous des voitures de courses pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Un container, pour lubrifiant usagé, est à votre disposition au local technique.

Les produits polluants, batteries – pneumatiques – pièces mécaniques devront être emmenés par les concurrents.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents, si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300€ sera envoyée au concurrent, avec copie à la FFSA.

Comportement : Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une amende et de sanctions après du Collège des Commissaires Sportifs.

Vous êtes responsable des vos accompagnateurs.

### IMPORTANT

- L'ACCES AU CIRCUIT, POUR TOUS, UNIQUEMENT PAR " ENTREE SPECTATEURS "
- Seuls les barbecues à gaz aux normes NF et à foyer fermé seront acceptés.
- SOIREE FESTIVE, le SAMEDI SOIR.

## **- 9<sup>ème</sup> FOL'CAR DE L'ORLEANAIS-**

En doublure de l'épreuve, il sera organisé une épreuve de FOL'CAR .

